

D 2022 28 03 030

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'ORNEX 28 Mars 2022

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de convocation du conseil municipal : Le 22 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit mars, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Jean-François OBEZ, Maire.

Présents : J-F. OBEZ, S. MANFRINI, M-C. ROCH, W. DELAVENNE, M. GIRIAT, J. DIZERENS, A. BOUSSER, O. GUICHARD, R. OTZENBERGER, H. GRANGE, J. DAZIN, P. GUINOT, V. KRYK, G. MASRARI, M. FOURNIER, M. GALLET, D. GANNE, Y. DUMAS, C. BIOLAY, M. CHALENDAR

Absents : C. TOWNSEND, M. GRENIER,

Absents excusés: Michèle GALLET, M. LAPTEVA, J-M. PALINIEWICZ, F. KHIAR, A. HERRING

Procurations : Michèle GALLET à M. GALLET, M. LAPTEVA à W. DELAVENNE, J-M. PALINIEWICZ à M-C. ROCH, F. KHIAR à G. MASRARI,

Assistaient : I. GOUDET, directrice générale des services, A. SANCHEZ, directeur général adjoint, E. RABOT adjointe administrative.

12. Marchés publics – Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du terrain multisports des Tattes

En 2011-2012 la commune a aménagé sur l'ancienne zone de dépôt, chemin de la place d'armes, un terrain BMX/VTT. Le site est composé de plusieurs éléments sportifs mais sans cohérence d'ensemble. Il pourrait être mieux exploité et plus valorisé.

En 2021, la commune a entrepris, avec le bureau d'étude CITADIA, une étude de développement de l'offre de loisirs de plein air sur l'ensemble du territoire communal.

Suite à cette première étude, l'aménagement de cette zone a été retenu comme une priorité.

Montant prévisionnel des travaux est estimé à 450 000 euros HT.

Le calendrier prévisionnel de l'étude intègre un commencement des travaux fin 2022.

Une consultation pour une mission de maîtrise d'œuvre a donc été mise en place. Une publication a été faite via la plateforme des marchés publics de l'Ain et le site internet de la Commune, la date limite de réception des offres était le 1er mars 2022 à 14h.

Deux offres sont arrivées dans les délais impartis et leurs candidatures ont été jugées recevables.

1	ATELIER MV - 28 rue Imbert Colomès 69001 LYON - T/F 09 72 35 89 95 - amv@atelier-mv.fr
2	LJN - 1326 Route de Macon, 69220 Belleville en Beaujolais – contact@atelier-ljn.com +33(0)6.73.61.26.48

Suite aux réunions de la commission MAPA et à l'audition des deux candidats, la notation des offres est la suivante :

Notation des offres après négociation

Critère n° 1	Prix en euros HT	Prix en euros TTC	Taux de rémunération	Accusé de réception en préfecture N° : 210102810-20220331-D20222803030-DE Date de télétransmission : 31/03/2022
ATELIER MV	39 000.00	46 800.00	8.69%	20.78
LJN	20 260.00	24 312.00	4.50%	40

	ATELIER MV	LJN
Critère n° 1 - Prix des prestations / 40 points	20.78	40
Critère n° 2-1 - Méthodologies d'organisation de l'entreprise et des interventions sur la commune / 30 points	20	25
Critère n° 2-2 - Moyens humains et matériels mis à disposition pour l'exécution de la prestation / 15 points	10	12
Critère n° 2-3 -Liste des références similaires / 15 points	15	8
TOTAL	65.78	85

Classement des offres

Après examen des critères de sélection des offres, la commission MAPA qui s'est réunie le 21 mars 2022 a validé le classement suivant :

N° de classement des offres examinées	Nom commercial du candidat individuel ou du mandataire (en cas de groupement d'entreprises candidat)
1	LJN
2	ATELIER MV

Après en avoir débattu et en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres votants :

- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces relatives au marché de mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du terrain multisports des Tattes, avec l'entreprise LJN pour un montant total de 20 260 euros HT, soit un montant de 24 312 euros TTC.

- **DIT** que la dépense sera inscrite au budget 2022.

Fait à Ornex, le 1^{er} avril 2022

Jean-François OBEZ



Certifié exécutoire le : 1^{er} avril 2022

Affiché le : 1^{er} avril 2022

 Jean-François OBEZ
MAIRE

Monsieur le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.